

**COMMUNAUTE DE COMMUNES
DU PAYS BEAUMONTOIS**
Maison de Pays
24440 BEAUMONT DU PERIGORD

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES
DU PAYS BEAUMONTOIS**

Nombre de Conseillers
en exercice : 30
Présents : 24
Votants : 24
Pour : 24

L'an deux mille neuf, le vingt-six Septembre, le Conseil de la COMMUNAUTE de COMMUNES du PAYS BEAUMONTOIS, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie de BEAUMONT DU PGD, sous la Présidence de Maryse BALSE, Président.

Date de convocation : 15 Septembre 2009

PRESENTS : Annick CAROT, Francis BOURGEOIS, Dominique MORTEMOUSQUE, Michel MARCHAL, Bernard BESLIN, Gabriel VIDAUD, Michelle CABANE, Françoise TARJAC, Isabelle LAAN, Jean-Luc HAVARD, Daniel SEGALA, Jean-Marie BOUSQUET, Georges MEYRIGNAC, Odile DELCEL, Pierre BONAL, Maryline BOISSERIE, Alain MERCHADOU, Claude ISSARTIER, Viviane GRELLETY, Alain DELAYRE, Eric VIERO, Jean-Pierre HEYRAUD, Annie CLAVEL, Maryse BALSE.

OBJET :

**Tarifs d'occupation du
complexe sportif à Beaumont
du Périgord**

A compter du 1^{er} septembre 2009, l'utilisation du complexe sportif à Beaumont du Périgord, est assujettie à un droit d'occupation calculé sur la base d'un forfait annuel de 50 € pour une heure par semaine.

Seul, le collège Léo Testut, l'école primaire « Gabriel Joubert » et le centre de loisirs « Les Galopins » pourront utiliser le complexe sportif à Beaumont du Périgord, à titre gracieux.

Le tarif d'occupation journalière exceptionnelle pour les organisations de tournoi, est fixé à 100 €.

L'utilisation de ce complexe sportif est strictement réservée aux associations qui auront signé la convention d'engagement.

Certifié exécutoire,
Reçu en sous-Préfecture
le : 14 OCT. 2009

Publié ou notifié
Le : 20 OCT. 2009

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an sus dits,
Au registre sont les signatures,
Pour copie conforme. Beaumont du Périgord, le 28 Septembre 2009.

Le Président,

Maryse BALSE

